

## EXTRAIT

VILLE D'ILLZACH

du registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 06 juillet 2021

Nombre de conseillers municipaux élus : 33, en fonction : 33

Présents : ..... 27

Représenté(s) par pouvoir : ..... 5

Absent(s) : ..... 1

#### **Article 15 : Déclassement du domaine public routier communal - Parkings rue de Baldersheim et rue Pierre et Marie Curie**

Vu l'arrêté municipal n° 188/2021 du 29 avril 2021 portant organisation de l'enquête publique relative à la désaffectation d'un parking sis 1A et 1B rue Pierre et Marie Curie, ainsi que la désaffectation du parking et du chemin piétonnier de l'ancienne école Jean Giono sise 28 rue de Baldersheim.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur Francis KOLB, Directeur des services techniques retraité, réceptionnés en date du 9 juin 2021.

Considérant que les parcelles à déclasser ont été matérialisées par des barrières et qu'aucun accès n'y est autorisé.

Considérant que le déclassement de ces terrains permettra à la Ville :

De vendre les locaux de l'ancienne poste annexe de Modenheim et son parking pour la création d'un centre pédagogique spécialisé dans l'accompagnement scolaire et les pédagogies alternatives, avec des cours adaptés aux difficultés d'apprentissage.

D'affecter la surface de l'ancien parking et du chemin piétonnier ainsi que la partie de l'ancienne école maternelle Jean Giono, à la réalisation d'un projet de logements individuels, rue de Baldersheim.

Considérant que ces projets participent à une opération globale visant à améliorer le paysage urbain et la qualité de vie des habitants et usagers des secteurs d'Illzach nord et d'Illzach-Modenheim.

Considérant que le commissaire enquêteur a constaté que l'enquête publique relative à la désaffectation d'un parking sis 1A et 1B rue Pierre et Marie Curie, ainsi que la désaffectation du parking et du chemin piétonnier de l'ancienne école Jean Giono sise 28 rue de Baldersheim, a été menée conformément aux dispositions en vigueur, ceci, du 20 mai au 3 juin 2021.

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur à la désaffectation desdits terrains.

Entendu l'exposé de Madame Anne GERHART-GROH, Adjointe au Maire,

Après avoir délibéré,

#### **Le Conseil Municipal :**

**Prononce** le déclassement :

- Du parking de l'ancienne poste annexe de Modenheim sis 1A et 1B rue Pierre et Marie Curie,
- Du parking et du chemin piétonnier de l'ancienne école maternelle Jean Giono sis 28 rue de Baldersheim.

Ces terrains intègrent désormais le domaine privé de la commune.

**Donne** tous pouvoirs utiles et nécessaires à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières et Domaniales en vue des inscriptions nécessaires au Livre Foncier. Les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairie auprès du pôle juridique et contrôle de gestion.

Annexe(s) : Plan cadastral 1, Plan cadastral 2.

**Vote : Unanimité**

Pour extrait certifié conforme

Illzach, le 7 juillet 2021

Le Maire,



**Jean-Luc SCHILDKNECHT**